

Avant propos

Suivant les exemples de C. Keren et C. Müller, et après discussion avec plusieurs rédactrices d'Academia, il a pu sembler utile de mettre à disposition les textes de l'audition que j'ai passé, avec succès, le 15 mai 2018, à l'université de Franche-Comté. Il y a, je pense, deux raisons principales.

La première est que Besançon a décidé, depuis quelques temps déjà, d'inclure dans les auditions une « mise en situation professionnelle sous forme d'un exercice pédagogique ». Il s'agit de réaliser un exposé de 10 minutes sur l'un des thèmes des enseignements de L2 et L3 Histoire, dans le cadre de la préparation d'un CM de deux heures. Le thème est à choisir parmi une liste de cinq cours, transmise quinze jours environ avant l'audition¹. Il est précisé aux candidat.e.s qu'au cours de cet exposé devront être présentés la problématique du cours, les débats historiographiques afférents, une bibliographie de cinq titres maximum, le plan du cours et de deux à cinq documents qui seraient présentés aux étudiants. Mon exposé était appuyé sur un syllabus, distribué au jury, et un diaporama, qui reprenait les mêmes documents. L'expérience a semblé intéressante à celles et ceux avec qui j'ai pu en parler : mettre ces documents à disposition est un bon moyen d'attirer l'attention sur une initiative qui paraît aller dans le bon sens (mais je suis un peu juge et partie...)

La seconde raison concerne la seconde partie de l'exposé, plus classique, où il s'agit de présenter en 10 min comment les recherches actuelles et futures du candidat pourront s'insérer dans les axes de recherche du laboratoire, et dans les perspectives de la fiche de poste. En joignant ladite fiche de poste, mon « CV analytique » et mon texte d'audition, je laisse aux lecteur.rice.s les travaux pratiques, et le soin de jouer au détective (à l'historien !), pour retrouver la stratégie rhétorique employée², analyser ce qui est dit³ et expliquer mon recrutement⁴. Pour toute une série de raisons, il me semble avoir adopté des tactiques très distinctes de celles de C. Keren, à partir d'une trajectoire qui elle n'est pas d'esprit radicalement différent – l'usinage académique étant ce qu'il est.

Mais je la rejoint sur l'esprit qu'il faut avoir : si j'ai été recruté, c'est peut-être avant tout parce que j'y suis allé détendu et (donc) souriant, puisque persuadé de n'avoir aucune chance et d'être là pour apprendre – c'était l'unique audition de ma première campagne, et je n'avais pu faire qu'une seule audition blanche (complètement ratée d'ailleurs). J.-Cl. Duss peut être votre meilleur allié...

1Dans le cas présent, la liste était : Démocratie et République en France (1789-1947) ; Empires coloniaux et décolonisations dans le monde (XIX^e-XX^e siècles) ; Croissance et développement dans le monde au vingtième siècle ; Violences globales et guerres-monde (XIX^e-XX^e siècles) ; Histoire sociale et culturelle comparée de l'Europe occidentale : Allemagne, Italie, Royaume-Uni (1850-1950)

2La composition du jury est trouvable sur le wiki-audition hébergé par l'AFHE. Aucun de ses membres de m'était alors personnellement connu – si ce n'est, pour tout dire, que j'ai assisté au séminaire de l'un d'entre eux lorsque j'étais en première année de master.

3Et, surtout, ce qui ne l'est pas... mais qui est connu tout de même du jury, qui a au moins lu la première page du CV.

4En particulier sur un poste d'histoire générale alors que, historien des sciences expérimentales, mes centres d'intérêt ne passionnent pas spontanément des foules de collègues, on le devine...

Enseignement

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du comité de sélection,

Je voudrais vous remercier de votre intérêt pour ma candidature, et de m'avoir convié à vous présenter la manière dont j'espère m'intégrer au sein de l'université de Franche-Comté, et du Centre Lucien Febvre.

Je vais commencer mon exposé par la présentation d'un thème de séance, pour le cours « Empires coloniaux et décolonisations dans le monde (XIX^e-XX^e siècles) », proposé comme unité d'enseignement « histoire en débats » au semestre 6. Reprenant les grandes lignes du résumé proposé par monsieur Paul Dietschy dans le livret de licence, je propose d'ajouter une séance consacrée à « Santé et médecine dans les sociétés coloniales », qui serait la neuvième dans le déroulé global. Sur le plan pédagogique un tel sujet est en effet un bon moyen de revenir sur ce qui a été dit à propos des aspects sociaux des situations coloniales, de manière transversale, sous un autre angle, à partir d'une thématique large qui peut intéresser les étudiants, avant de repasser à une approche plus directement politique, en abordant le sujet des guerres mondiales et des décolonisations.

Dans le contexte des sociétés coloniales, la médecine occidentale a longtemps été vue comme un agent de progrès et de civilisation : son histoire s'est d'abord faite sur un mode héroïque, dans la lignée de l'épopée de la « mission civilisatrice ». C'est à partir des années 1970 qu'elle a commencée à être décrite, par exemple dans les travaux d'Yvonne Turin, comme un agent de contrôle des sociétés colonisées, de maintien de la force de travail, d'intrusion dans l'intimité des colonisés – accusation qui s'intensifie dans les années 1980, avec les travaux de Daniel Headrick, et dans la lignée de la « biopolitique » de Michel Foucault. Depuis les années 1990, l'historiographie a entrepris de complexifier l'analyse des liens entre médecine et colonisation, en soulignant les limites de ses capacités d'action (manque d'argent, de médecins) et la force d'*agency* des colonisés.

Ce cours magistral de deux heures veut dès lors revenir sur l'ambiguïté fondamentale de l'hygiène et de la médecine en contexte colonial : si la médecine est un savoir qui joue, presque intrinsèquement, comme un pouvoir, quelles en sont les spécificités, les conséquences et les limites en situation coloniale ?

Pour répondre à cette problématique, je propose un plan en trois parties : tout d'abord, il s'agit de revenir sur la naissance d'une médecine coloniale, spécifique à la fois comme médecine et comme outil d'action coloniale ; ensuite, je propose d'étudier les dispositifs concrets d'exercice de cette

médecine, curative comme préventive ; enfin, je propose de revenir sur la diversité du corps médical colonial, qui explique la complexité de la fonction sociale de la médecine en situation coloniale.

I°/La naissance d'une médecine coloniale

a) Dès la conquête et pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, les Européens connaissent une mortalité extrêmement forte dans les colonies, en dehors même des combats (on parle de l'Afrique comme le « tombeau de l'homme blanc »). C'est cette mortalité que la médecine est chargée d'expliquer, et à laquelle elle doit remédier par l'« acclimatement ». La lutte contre les maladies se fait en se concentrant sur les facteurs climatiques : est-ce qu'il est possible, et souhaitable, que les Européens s'adaptent aux climats tropicaux ? (ce qui, en regard, pose la question du degré d'introduction d'éléments indigènes dans l'infrastructure coloniale)

b) A partir des années 1850-1860, l'explication des maladies par le climat recule, à la faveur de facteurs humains : on accuse désormais la surpopulation, le manque d'hygiène, le comportement des indigènes – autant de facteurs que, contrairement au climat, on peut espérer changer par l'intervention directe. La maladie devient alors un instrument de la dénonciation du retard des colonisés, et la médecine un élément de la mission civilisatrice, un instrument de légitimation de la colonisation. **[doc1]**

c) De fait, les mesures d'hygiène fonctionnent assez bien : on peut citer la vaccination (variole), les débuts de la médicalisation (quinine contre malaria) et l'installation des troupes dans les hauteurs. Entre 1830 et 1914, le taux de mortalité des soldats stationnés en Asie et en Afrique chute d'environ 90 %. Une médecine dite tropicale est ainsi progressivement inventée, ancrée dans le développement de la microbiologie : dans l'Empire français, elle est incarnée par l'Institut Pasteur.

Cette naissance d'une médecine spécifique pose une question cruciale : comment la mettre en application sur le terrain ? Ce qui nous amène à nous intéresser au système sanitaire colonial lui-même, dans une deuxième partie.

II°/ Le système sanitaire colonial

a) Deux approches peuvent être distinguées au sein de ce système : la première est la cure, par un maillage d'hôpitaux et de dispensaires **[doc2]**. Comme ses institutions se basent sur le volontariat des malades, elles sont à première vue peu liées à l'exercice du pouvoir colonial. Mais il faut souligner que, d'une part, elles matérialisent fortement la présence européenne dans le tissu urbain, et que d'autre part Européens et indigènes y sont presque systématiquement séparés – rejoue donc dans le monde sanitaire l'asymétrie qui caractérise la situation coloniale.

b) La seconde approche est la prévention, qui se traduit par la mise place d'actions de dépistage et de surveillance. De fait, les épidémies imposent de traiter tout le monde, Européens comme indigènes, pour empêcher la propagation. Cela se traduit par la mise en place de quarantaines et des campagnes de vaccination obligatoire. Les mesures peuvent s'avérer très autoritaires : les épidémies de peste, par exemple, amènent les colonisateurs britanniques à créer des camps de concentration, et à faire brûler champs et maisons des contaminés [doc3]. On retrouve des pratiques semblables pour le traitement des endémies, par exemple pour la maladie du sommeil.

c) Au-delà de cet autoritarisme direct, les pratiques de la médecine occidentales peuvent être difficiles à supporter par les populations pour des raisons plus culturelles. La gestion des codes de pudeur par exemple est différente : si l'examen clinique peut exister dans les médecines traditionnelles, tous ne peuvent y être soumis. Autre problème : puisque la médecine traditionnelle est essentiellement curative, et non préventive, les actions de préventions peuvent être mal vécues, car perçues comme inutiles ; la mise à l'isolement des malades, en particulier, fait naître les rumeurs, voir des émeutes. David Arnold montre ainsi comment l'examen des femmes pesteuses en Inde, et surtout leur internement, provoque des oppositions : en 1893, l'hôpital de Bombay subit des attaques, car on y a enfermé des femmes, au contact des médecins blancs.

La distance sociale et culturelle entre soignants et soignés est-elle cependant toujours si importante ? C'est ce que nous allons voir dans une dernière partie.

III°/ Le corps médical colonial

a) Pour comprendre la médecine coloniale et ses effets, il faut en effet, s'intéresser à la composition sociale du corps qui l'exerce. De fait, elle ne peut être l'affaire des médecins seuls, qui sont quantitativement rarissimes : dans les années 1920, il y a un médecin pour 830 habitants en Grande-Bretagne, un pour 200 000 habitants au Nigeria.

De manière générale, ces médecins viennent de la métropole, qu'ils soient civils ou, surtout, militaires : au début du XX^e siècle, les militaires représentent 80 % des médecins d'Afrique – ce qui explique en partie au moins la promptitude du recours à l'autoritarisme.

L'autre grande fraction est composée de médecins missionnaires, en particulier de missions protestantes, britanniques et états-uniennes (Church Missionary Society). L'idée est que chaque malade est un potentiel converti, que le soin des corps fait partie du soin des âmes.

b) Or ces missionnaires voient dans les femmes un moyen de lutte contre le paganisme : celles-ci peuvent entrer directement dans le foyer, convertir les mères, et donc la famille ; comme infirmières, elles peuvent opérer un travail de long cours auprès des malades, alors que la présence du médecin n'est que ponctuelle [doc4]. Elles sont donc de plus en plus présentes dans le

mouvement missionnaire à partir de 1860 : en 1859, la CMS dispose de 160 médecins (dont 20 % de femmes), et un millier d'infirmières.

c) Pour pallier le manque de médecins, certaines colonies mettent en place une indigénisation du corps médical, sans grand succès pendant longtemps : dans les 20 premières années de son existence, l'école de médecine créée en 1857 à Alger ne produit que 5 médecins musulmans. Il faut attendre les années 1910 et 1920 pour que le nombre de médecins indigènes devienne notable – mais bien souvent, ils participent aux mouvements nationalistes qui commencent alors à naître.

Dans ce contexte, les praticiens traditionnels continuent d'exercer, le pouvoir colonial n'ayant d'autre solution que de les accepter. A Ceylan par exemple, dans les années 1930, 75 % des actes médicaux sont faits par des soignants ayurvédiques ; à tel point que ceux-ci se structurent en associations, et réclament des subventions du gouvernement de Colombo, à égalité des médecins occidentaux.

La population des soignants exerçant en milieu colonial est ainsi particulièrement diverse, parcourue de vives concurrences : on peut véritablement parler de pluralisme médical.

Concluons. Il est indéniable que la médecine permet et justifie un contrôle social ; mais le pouvoir colonial n'a pas toujours les moyens des politiques qu'il affiche, il connaît des ratés, et chaque grande puissance s'en saisit à sa manière ; enfin le patient colonial est rarement un sujet passif, en particulier pour la médecine quotidienne, où le pluralisme médical règne. La médecine est ainsi un observatoire précieux pour étudier finement les sociétés coloniales, en jouant comme révélateur à la fois des abîmes multidimensionnelles d'inégalités qui les parcourent et des voies de résistances et d'accommodation qui s'y maintiennent.

Cette richesse serait approfondie lors de la séance de travaux dirigés, consacrée à l'étude d'extraits du journal de Dorothée Chellier, première femme médecin en Algérie, à la toute fin du XIX^e siècle (journal édité par Claire Fredj chez Belin en 2015).

Recherche

Il est temps pour moi de vous présenter la manière dont j'espère m'intégrer au sein de l'université de Franche-Comté, et du Centre Lucien Febvre. Pour cela, je reviendrai d'abord très brièvement sur mon parcours et mes expériences d'enseignement, avant d'exposer mes recherches passées et à venir.

Après une formation pluridisciplinaire j'ai fait le choix, pour mes études de master, de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. J'y ai trouvé auprès de Christophe Charle les moyens de développer mon intérêt pour une histoire sociale, en dialogue renforcé avec les autres sciences sociales, dans la lignée de Maurice Agulhon, que j'ai découvert en premier cycle. L'histoire de l'éducation et l'histoire des sciences me paraissaient alors deux domaines tout aussi tentants. C'est le refus de choisir entre ces deux options qui m'a finalement amené, après une année passée en Grande-Bretagne, puis l'obtention des concours de l'enseignement en 2013, à déposer un sujet de thèse sur la transformation du métier de physicien et de chimiste entre 1945 et 1968, dans le cadre de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine. Après trois années comme doctorant contractuel à l'université Paris 1, mes liens anciens avec les autres sciences sociales se sont concrétisées par l'obtention, en 2016, d'un poste d'ATER au Collège de France, rattaché à la chaire de Sociologie du travail créateur. C'est en occupant ce poste que j'ai pu soutenir ma thèse, co-dirigée par Christophe Charle et Nathalie Richard, après quatre années de travail, le 8 décembre 2017.

Ce parcours est sous-tendu par une passion ancienne pour l'enseignement, longuement affinée depuis l'obtention du BAFA en 2005. Cette vocation s'est concrétisée grâce à la mission d'enseignement que m'a confié l'université Paris 1. J'ai alors pu prendre en charge des enseignements de licence variés, par exemple d'histoire moderne de la France, de l'Europe au XIX^e siècle, ainsi que des UE de méthodologie centrées sur les méthodes quantitatives et les humanités numériques. A ces missions s'est ajouté un engagement dans un programme pluridisciplinaire à destination d'étudiants non-historiens, la création du séminaire de doctorants du laboratoire, l'OuThèPo, et enfin la participation à l'équipe organisatrice du séminaire « Pour une histoire politique des sciences », à l'IHMC.

Le recrutement comme ATER m'a malheureusement amené à cesser d'enseigner pendant un an, du fait des spécificités du Collège de France : l'enseignement des ATER y est converti en accompagnement de la recherche, y compris administratif. Mon employeur a cependant bien voulu

me laisser participer au jury d'admissibilité du concours des ENS, puis, une fois ma thèse soutenue, m'a autorisé à prendre en charge des enseignements, d'une part à l'université Paris 1, en troisième année de licence, dans le cadre de l'UE d'histoire des sciences de Bruno Belhoste, d'autre part à l'université du Mans. Dans cette dernière université, j'ai assumé la responsabilité d'une UE d'approfondissement en histoire contemporaine, que j'ai choisi de consacrer à l'histoire politique de la France de 1945 à 1981, avec une dimension d'histoire mondiale.

Ce parcours m'amène à m'estimer apte à répondre au défi du profil enseignement de la fiche de poste : j'ai enseigné en licence comme en master, à des étudiants historiens comme à d'autres profils, d'horizons sociaux variés ; je suis un praticien de la pluridisciplinarité et des humanités numériques, tout en connaissant très bien les exigences des concours de recrutement les plus classiques et les plus « disciplinaires », me permettant de préparer les étudiants à de tels concours ; enfin, j'ai l'habitude du travail collectif, et de me saisir des responsabilités pédagogiques et administratives, au service de la communauté (autant que peut l'être quelqu'un qui n'est pas déjà titulaire).

Si mon activité d'enseignement fait de moi un historien généraliste, mon activité de recherche est celle d'un spécialiste d'histoire sociale du second XX^e siècle, dont les travaux s'inséreraient pleinement dans l'axe 2 du Centre Lucien Febvre, « Sociétés, production et culture de masse », tout en étant en discussion avec l'axe 1, « Constructions théoriques, débats et circulations d'idées ». Je m'intéresse en effet aux processus de massification des systèmes de production et de reproduction des savoirs scientifiques, ainsi qu'à leurs conséquences sur les structures des carrières, sur les dispositifs de formation, d'internationalisation, de sociabilité et de mobilisation politique des acteurs scientifiques. Mes travaux se placent ainsi à l'intersection de l'histoire du travail, de l'histoire de l'éducation et de l'histoire des savoirs scientifiques, en dialogue avec la sociologie des professions – ils peuvent ainsi s'insérer à la fois dans le pôle 3 (« Normes, pratiques et savoirs ») développé par la MSHE, et dans l'axe « Transmission, travail, pouvoir » projeté en commun par la MSHE et la MSH de Dijon.

Mon travail de thèse s'est concentré sur le cas des sciences physiques, entre 1945 et 1968. A la fin des années 1940 les physiciens et les chimistes se pensent et se vivent encore comme des savants ; peu nombreux, ils forment une communauté à l'interconnaissance très forte, empreints d'idéaux universalistes, ils sont attachés à l'idéal du génie qui lève le coin du voile de la Nature, seul dans son laboratoire, puis qui professe en chaire la science ainsi obtenue. Le contraste est très fort avec la situation de la fin des années 1960 : l'idéal professionnel alors mis en avant est celui du chercheur, spécialisé, travaillant dans une ou même plusieurs équipes, au sein de projets d'ampleur

internationale. Ce que j'ai essayé d'analyser et d'expliquer dans ma thèse, ce sont les mécanismes sociaux de cette transformation, la façon dont un métier a pu changer à la fois si vite et si profondément, à mesure que le nombre de ses praticiens fait plus que décupler en très peu de temps.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire à laquelle j'appartiens actuellement, je prolonge ces travaux en étudiant les structures des carrières des mathématiciens français dans la deuxième moitié du XX^e siècle – comme point de comparaison, cette discipline restant longtemps radicalement malthusienne. Dans ce cadre collectif, j'ai construit une série de bases de données, et participe à leur traitement statistique. A titre d'exemple, la plus massive de ces bases de données comprend la totalité des lauréats de l'agrégation de mathématiques entre 1961 et 2010 ; après extension aux autres disciplines, elle sera à terme rendue accessible au public, dans une démarche d'humanités numériques, sur le site des ressources en histoire de l'éducation du LARHRA. Les résultats de ce travail, présentés lors du colloque « Le monde des mathématicien.ne.s » que j'ai co-organisé, seront très rapidement publiés.

En cas de recrutement sur le poste d'« Histoire du second vingtième siècle » ouvert à l'université de Franche-Comté, j'entends développer mes travaux dans deux directions.

La première est insérée de plein pied dans le sous-axe « Les mutations de l'entreprise liées à l'innovation et à la production de masse » de l'axe 2 du Centre Lucien Febvre. Elle a en effet pour objectif de confronter à l'échelle micro-historique le modèle de re-configuration des liens entre recherche académique et monde industriel que j'ai pu ébaucher dans ma thèse. Les logiques de technopoles qui s'affirment en Franche-Comté à partir du milieu des années 1950, s'appuyant sur une expertise scientifique très poussée en chronométrie et métrologie, et sur des liens forts entre système d'enseignement et de recherche et tissu industriel, offrent la possibilité d'une étude de cas fructueuse. Se lieent en effet, sur un territoire nettement circonscrit, à la fois enseignements supérieurs et techniques, recherche académique, acteurs industriels privés et publics, acteurs politiques et syndicaux, acteurs locaux, nationaux et internationaux. Les archives sont prometteuses : les archives municipales de Besançon, et celles du Musée du temps, conservent les fonds de l'École nationale d'horlogerie, qui donnent les moyens d'un travail prosopographique, complété par les archives de l'IUT de Besançon-Vesoul, qui sont déposées aux archives départementales du Doubs ; dans ces mêmes archives départementales, le fonds de l'Agence nationale de valorisation de la recherche permet d'étudier l'aide à la valorisation industrielle de la recherche. Plus largement ce projet entend revenir, en historien du social, sur les conditions de possibilités de la reconversion du tissu économique bisontin, après la crise et la chute de l'activité horlogère pendant les années 1970 – en cela, ils peut être l'occasion d'une contribution au projet

collectif « Mouvements sociaux, syndicalismes et territoires dans les mutations économiques en Bourgogne Franche-Comté (année 1960-années 2000) », au-delà d'un apport éventuel sur les aspects techniques des humanités numériques, en interrogeant les reconfigurations des formes de mobilisation collective induites par les re-configurations du travail scientifique lui-même.

Revenant à l'échelle nationale et internationale, la seconde direction entend engager un autre déplacement par rapport à mes travaux actuels, en abordant les sciences biomédicales. Ces disciplines connaissent en effet, comme les sciences physiques, une restructuration forte de leur modèle professionnel : jusqu'aux années 1950 l'élite médicale est avant tout une élite de la pratique, technique et sociale, c'est-à-dire du soin et de l'expertise, et dans un troisième temps seulement une élite scientifique. Mais après 1945, l'expertise scientifique biomédicale est progressivement à même d'entrer en concurrence avec la compétence anatomo-clinique, ce qui amène, à terme, à une reconfiguration du monde hospitalier (création des CHU en 1958). Pour étudier cette transformation, je propose de constituer un projet de prosopographie des élites médicales française entre 1939 et 1971, s'appuyant sur les très riches archives des facultés de médecine de Paris, Lyon et Montpellier, de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, de l'Institut Pasteur et de l'Inserm. Ce projet permettrait en particulier d'étudier les acteurs des mobilisations politiques des milieux médicaux en faveur de cette « scientification » de la médecine, ainsi que les liens entretenus par ces praticiens avec les milieux industriels (par exemple grâce aux autorisations de cumul d'emploi et de rémunération qui sont conservées dans les dossiers de carrière). La candidature à un appel à projet du type de ceux de l'Agence nationale de la recherche est ici à prévoir, au vu de la masse documentaire à consulter, nécessitant la mise en place d'un travail collectif. Il pourrait en particulier s'appuyer sur le réseau régional déjà existant de chercheurs travaillant sur l'histoire de l'enseignement supérieur (ENS de Lyon, Ifé et université de Genève) et du travail, des sciences et de la santé (au Centre Lucien Febvre même, Fabien Knittel et Catherine Vuillermot, au laboratoire Logiques de l'agir de l'université de Franche-Comté, et plus largement en Bourgogne au Centre Georges Chevrier, et à l'université technologique de Belfort-Montbéliard).

Au terme de cet exposé, j'espère donc vous avoir convaincus de mon adéquation avec le profil recherché, et de mon enthousiasme pour ce poste dans une université à taille humaine, ce qui permet un travail pédagogique de fonds, dans un département où les missions à remplir sont variées, menées auprès de publics diversifiés, dans un laboratoire marqué par le travail d'équipe, et enfin, ce qui ne gâche rien, dans une région à laquelle je suis personnellement lié depuis longtemps.

Je vous remercie de votre attention et serais heureux de répondre à vos questions.

Questions préparées

Idées de cours AES :

- Un cours général d'histoire sociale de la France au XX^e siècle
- Un cours d'histoire de l'Union européenne

Idées de cours parcours sciences po :

Le programme 2019 n'est pas encore tombé, mais si on prend le programme de 2018 :

- En questions contemporaines, les thèmes étaient « radicalités » et « la ville » ; organisation pluridisciplinaire, mais j'aurais proposé un cours sur l'histoire de l'anarchisme en France au XX^e siècle, et un autre sur les politiques d'aménagement du territoire depuis 1945.

- En histoire, le thème était « Le Monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours » ; thème classique, très proche de ce que j'ai enseigné au Mans ; de cette expérience, j'ai tiré deux choses : la nécessité de consacrer une heure, au moins, aux structures constitutionnelles de la IV^e et de la V^e République, et une autre aux « idées politiques », sur le temps long, très tôt dans le semestre.

Idées de cours L3 :

- Histoire de l'environnement (XIX^e-XX^e siècles)
- Histoire du travail (XX^e siècle)

Projet transversal de L3 :

- Projet collectif sur le camp d'internement de nomades d'Arc-et-Senans (1941-44, 17 cartons aux AD)
- Projet collectif sur la Maison de Franche-Comté, sur l'A36 (1970-83, 10 cartons aux AD)
- Projet collectif pluri-annuel sur les instituteurs du Doubs (fiches conservées aux AD, 1900-72), ou sur enseignants de l'Université de Franche-Comté (AD, les nés avant 1950).

Master histoire, civilisation, patrimoine :

- Propose la mise en place d'un enseignement dédié aux humanités numériques, et aux pratiques de recherches liées. Là dessus, je suis partisan du concret : mise en place d'un projet collectif, à partir par exemple du registre des élèves de l'école de puériculture de Besançon, disponible aux AD pour la période 1953-1968 ; permettrait de voir ensemble toutes les étapes : structuration de la base de donnée, saisie, codage, traitement, mise en valeur (carnet hypothèse).
- Faire le site internet et une plaquette descriptive d'un musée de son choix.

Idées de sujets de master :

- Vieillir en Franche-Comté au début du XXI^e siècle (Associations du secteur social chargées d'une mission de service public aux AD)
- Le Bureau de liaison franco-allemand (1940-44, 165 cartons aux AD)
- La Pouponnière de Valdahon (1950-80, 102 cartons aux AD)
- Les « Arts et traditions populaires » en Franche-Comté (AD, société savante locale)
- Les enjeux de la reconversion d'un territoire industriel, au travers de l'Agence de développement et d'industrialisation du Doubs et ses successeurs (1970-90, AD)
- Les relations internationales de l'université de Franche-Comté (1965-200, 50 cartons AD + histoire orale)
- La Maison d'arrêt de Besançon (AD, 1938-95, 120 cartons)

Stages et assimilés :

- Musée du temps
- Haras national de Besançon
- La Poste, jolies archives aux départementales, je connais les gens du comité d'histoire de La Poste

Capès et agreg :

- Programme de contemporaine : Culture, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale, 1945-1991. Sérier les problèmes : culture populaire, culture savante et intellectuelle, culture de masse, contre-cultures, culture médiatique, industries et politiques culturelles, diplomatie culturelle, massification de l'enseignement, dynamisme SHS.

- On peut bosser à partir des manuels de

Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Histoire culturelle de la France*, Point Seuil, 2004.

Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos Jours*, Armand Colin, 2014.

Emmanuelle Loyer, *Une brève histoire culturelle de l'Europe*, Flammarion, 2017

Jean Kempf, *Une histoire culturelle des États-Unis*, Armand Colin, 2015

- Attention, l'oral maintenant c'est « Mise en situation professionnelle » et « Analyse de situation professionnelle ».